



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Reçu CLT / CIH / ITH

Le

28 MARS 2019

N°

0190

Luxembourg, le

28 NOV. 2018

Réf. : 828xddf8e

Le Ministre de la Culture,

Vu les articles 11 et 12 de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à Paris, le 17 octobre 2003 approuvée par loi du 23 décembre 2005 ;

Vu la demande d'inscription à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'art musical des sonneurs de trompe (« D'Konscht fir dat franséisch Juegdhar ze spillen »), introduite en date du 24 septembre 2018 par M. Guy Wagner, Président « Les trompes de chasse St. Hubert de Luxembourg a.s.b.l. » ;

Vu l'avis positif de la Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO du 15 novembre 2018
(1) pour l'inscription à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel ;
(2) pour la participation du Grand-Duché de Luxembourg à la candidature multinationale de « L'art musical des sonneurs de trompe » pour la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO ;

Arrête :

Art. 1^{er}. L'art musical des sonneurs de trompe (« D'Konscht fir dat franséisch Juegdhar ze spillen ») est inscrit à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel.

Art. 2. Le présent arrêté est délivré à la partie intéressée pour lui servir de titre.

Pour le Ministre de la Culture

Guy Arendt
Secrétaire d'Etat

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

En introduisant ce formulaire, le signataire accepte les conditions suivantes:

- Les données introduites sont certifiées, sincères et correctes;
- La communauté concernée a participé et consent à l'introduction de l'élément à l'inventaire et à la diffusion des données, dans le respect de la vie privée et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (UE) 2016/679.

2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Communauté, groupe, institution, et le cas échéant, individus, agissant au nom et avec le consentement des praticiens de l'élément

Titre (Mme/M., etc.) :	Les trompes de chasse St. Hubert de Luxembourg a.s.b.l.
Nom de famille :	Wagner
Prénom :	Guy
Institution/fonction :	Président
Adresse :	42, rue de Bettembourg L-5811 Fentange
Numéros de téléphone :	26 360 660 Gsm: 691 160 314
Adresse électronique :	guy.wag@outlook.com
Site Web :	http://www.ftb-bjf.org/1/liste_des_groupes_de_sonneurs_709487.html
Autres informations pertinentes:	

3. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

3.1. NOM DE L'ÉLÉMENT

3.1.1. Nom de l'élément tel qu'utilisé par la communauté ou le groupe concerné

3.1.2. Variantes linguistiques, régionales et/ou locales (précisez)

3.1.3. Nom de l'élément dans d'autres langues (le cas échéant)

L'art musical des sonneurs de trompe - L'arte musicale dei suonatori di corno, detto « corno da caccia » - Die musikalische Kunst der französischen Jagdhornbläser - Kunst van het Jachthoornblazen

3.2. DOMAINE(S) CONCERNÉ(S)

- Traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels, événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autre(s)

4. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT

Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :

- a. *une explication de ses fonctions sociales et de ses significations culturelles actuelles, au sein et pour sa communauté ;*
- b. *les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément ;*
- c. *tout rôle spécifique, notamment lié au genre, ou catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l'égard de l'élément ;*
- d. *les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.*

Le Ministère doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

- a. *que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;*
- b. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;*
- c. *qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;*
- d. *qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ;*
- e. *qu'il contribue à « promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine » ;*
- f. *qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme*

ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».

4.1. DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'ÉLÉMENT

L'art des sonneurs de trompe embrasse toutes les techniques et compétences qu'un sonneur mobilise pour jouer de l'instrument appelé trompe. Ce terme désigne un cor naturel : tube acoustique métallique conique, enroulé en plusieurs tours, sans trous, ni touches, ni pistons, ni coulisses. Une extrémité reçoit l'embouchure et l'autre est évasée en un pavillon, qui joue le rôle d'amplificateur. En France et au Bénélux, l'instrument d'usage courant est la trompe dite d'Orléans, de laiton ou de bronze, créée vers 1815, enroulée sur trois tours et demi et d'un diamètre de 50 cm environ, au pavillon généralement noirci et d'une tonalité en Ré. La technique instrumentale est fondée sur la maîtrise de la pression et du débit d'air, ainsi que sur la fréquence d'oscillation des lèvres faisant office de membrane vivante, permettant ainsi au musicien d'émettre un son codifié, au vibrato caractéristique et recherché. L'appui sur la colonne d'air est rendu possible par la faible perce de l'embouchure. Maîtriser tous ces paramètres est un art et quiconque y parvient se sent entrer dans une communauté détentrice d'un savoir de production du son. Grâce à son pavillon amplificateur, la trompe solo peut atteindre l'intensité sonore de 115 dB. Son timbre est pur, surtout dans les aigus. La gamme de l'instrument est fondée sur la résonance harmonique naturelle, donc non tempérée, aux harmoniques riches, notamment dans les graves. Sa tessiture est de douze notes, qui autorisent à la fois une mélodie de chant, accompagné par une seconde et harmonisé par une partition de basse. La technique des « notes bouchées », en mode pianissimo, permet de générer des demi-tons et d'atteindre ainsi une gamme chromatique complète.

Partie intégrante de l'art de la trompe, le chant sert à la fois à la formation et à la transmission. Peu férus de solfège, les sonneurs privilégient l'apprentissage par cœur de la musique à exécuter, en écoutant des enregistrements. Lors des répétitions, pour mettre en place un morceau, le chant est préféré à la trompe, car il ménage les lèvres, qui fatiguent à mesure qu'on sonne. Il permet de mettre au point l'interprétation : cadence, nuances, articulation de la phrase musicale, coordination des parties, points d'orgue... Les sonneurs chantent alors tous ensemble, facteur de cohésion du groupe : un sentiment de solidarité naît de cette pratique qui réunit tous les souffles en un seul. Le chant, non sonorisé comme le reste de la répétition, est essentiellement interprété dans des lieux ouverts (halls, granges, gymnases, salles, chapelles, églises...). La sonnerie de trompe est un art performatif, ouvert à la créativité musicale et pratiqué lors des moments festifs. La pratique courante et populaire s'est très nettement affranchie de la vénerie : les occasions de jeu actuelles relèvent de concerts et de moments musicaux associés à des manifestations populaires, parfois religieuses. La trompe se produit ainsi lors de manifestations publiques en plein air : fêtes de la nature, manifestations hippiques, manifestations professionnelles, kermesses... ; lors de la fête de la Saint-Hubert (3 novembre), saint patron des veneurs, où sont sonnées des messes de Saint-Hubert, et lors de fêtes privées (mariages, intronisations dans une confrérie, anniversaires...). Sonner en formation exige enfin de respecter une répartition particulière des rôles entre les musiciens, matérialisée par leur placement physique les uns par rapport aux autres. La trompe est la seule tradition instrumentale où l'instrumentiste tourne le dos au public : la douzaine de sonneurs forme un V, chacun se plaçant de façon à ne pas couvrir le pavillon du précédent, le pavillon

légèrement tourné à l'intérieur, afin d'obtenir une convergence du flux sonore. La composition se fait en trois pupitres : les sonneurs assurant le chant se mettent en tête, suivis par ceux exécutant la seconde, enfin par les musiciens assurant la basse. Les passages forts sont produits par les sonneurs de forte : les chants forte sonnent la mélodie du morceau, les secondes forte exécutent une voix d'accompagnement ; les basses complètent l'harmonie dans les graves. Dans les passages plus doux, dits « radoucis », les trois mêmes pupitres sont exécutés par des spécialistes du radouci et complétés par un sonneur de « tons bouchés », qui obture le pavillon de sa trompe avec la main pour passer les demi-tons. Malgré cette répartition en rôles bien définis au sein de la formation, le groupe entier participe au bon maintien du tempo, au respect du rythme et au mariage des sonorités. La diversité d'origine géographique, culturelle, sociale et linguistique des musiciens illustre le fait que l'art musical de la trompe ne revêt aucun caractère incompatible avec les exigences des droits de l'Homme ou avec le respect mutuel entre communautés et individus. Au plan de la sensibilité au développement durable, les cérémonies et les concerts en plein air favorisent le lien avec la nature, les musiciens appréciant la résonance de l'instrument sonné à l'extérieur. La pratique musicale est inclusive au plan social : les groupes de trompe favorisent une éducation à l'instrument de qualité, ouverte à tous, l'égalité des genres, en accueillant les femmes comme les hommes, la cohésion sociale. Au plan économique, pour les groupes, la pratique culturelle est fondée sur un modèle également inclusif. Le principe du bénévolat est général ; les recettes générées par les concerts sont reversées au profit de démarches favorisant l'accès à la pratique, par l'achat et la mise à disposition d'instruments auprès des jeunes, soutenant la promotion de l'art de la trompe, par l'édition de recueils et d'enregistrements, et stimulant la transmission, par l'organisation de festivals et le fonctionnement des écoles.

4.2. COMMUNAUTÉ(S), GROUPE(S), OU, LE CAS ÉCHÉANT, INDIVIDUS, RECONNAISSANT L'ÉLÉMENT COMME FAISANT PARTIE DE SON (LEUR) PATRIMOINE CULTUREL

Au Grand-Duché de Luxembourg, la pratique musicale de la trompe de chasse est exécutée par environ 50 personnes. Il existe 2 sociétés de sonneurs au Luxembourg: Trompes de chasse St. Hubert de Luxembourg et Trompes de chasse de la Vallée des Sept Châteaux. Ces deux groupes sont membres dans la Fédération des Trompes du Benelux (FTB). Il existe également plusieurs sonneurs non-affiliés qui pratiquent individuellement.

4.3. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'ÉLÉMENT

Tout le pays.

4.4. ÉLÉMENTS SPACIO-TEMPORELS ASSOCIÉS (sites, bâtiments, - Jours, saisons, heures....)

Les répétitions se font dans une salle de musique ou dans la forêt. Les concerts, messes, etc. sont données dans des églises, en plein air, dans la forêt....

4.5. ÉLÉMENTS MATÉRIELS ASSOCIÉS (Instruments, objets, artefacts, costumes,....)

L'origine de la Trompe remonte à la plus haute antiquité. En France au début du XVIIIe siècle, son adéquation particulière à la chasse a poussé le marquis de Dampierre à créer sous la direction de Louis XV la Trompe de chasse. L'instrument a une longueur de 4,56 m, est enroulé à trois tours et demi et fut baptisé Trompe de chasse d'Orléans au XIXe siècle.

La redingote du club Trompes de chasse St. Hubert de Luxembourg est bleu foncé, paraments et gilets velours en orange : les couleurs de la Cour grand-ducale (Orange-Nassau, avec autorisation expresse de la Cour grand-ducale). Le bouton d'équipage représente une trompe de chasse au milieu du bouton entouré d'un ceinturon de vénérie ainsi que le lion héraldique luxembourgeois. En haut du bouton est écrit « LETZEBUERG ». Les Trompes de chasse de la Vallée des Sept Châteaux n'ont pas encore de tenue particulière.

4.6. ÉLÉMENTS IMMATÉRIELS ASSOCIÉS – le cas échéant

Précisez également le(s) domaine(s) concerné(s) (cf. liste 3.2)

La fabrication des éléments matériels associés, trompes et costumes, nécessite un savoir-faire traditionnel.

4.7. MODES DE TRANSMISSION ACTUELS

L'art du sonneur de trompe est toujours bien vivant aujourd'hui. Le nombre de groupes de sonneurs en témoigne. La transmission, indispensable vu qu'il y a toujours matière à progresser se fait principalement grâce à la présence de sonneurs dans des événements tels que les fêtes de Saint-Hubert qui sont très importants pour intéresser de nouveaux éventuels adeptes; aux écoles de trompe à Mamer et Mertzig; au travail des groupes; aux concours et aux stages d'initiation et de perfectionnement; aux concerts régulièrement organisés soit en plein air, soit dans des églises. La transmission utilise évidemment toutes les techniques modernes de l'informatique et du web, ainsi que les transmissions écrites (vade-mecum et recueils de partitions, sonothèque et parthèque, par exemple), mais, dans la vie de tous les jours, dans le fonctionnement des groupes et des écoles, c'est la transmission orale qui prévaut, permettant de transmettre l'expérience des plus compétents vers l'ensemble des sonneurs.

4.8. PRATIQUES COUTUMIÈRES RÉGISSANT OU LIMITANT L'ACCÈS À L'ÉLÉMENT OU À CERTAINS DE SES ASPECTS

néant

4.9. ORIGINE DE L'ÉLÉMENT SELON LA COMMUNAUTÉ

Précisez la pérennité de la pratique (2-3 générations minimum, 75 ans), les périodes d'interruption le cas échéant, et les développements récents

La pratique de la trompe et l'instrument lui-même ont des origines particulièrement anciennes. Dans les temps les plus reculés, l'homme, pour la guerre ou la chasse, a éprouvé le besoin de communiquer plus loin que sa voix ne le permettait. L'utilisation de cornes est ainsi apparue. Au fil des siècles, ces premières cornes ont évolué et ont été fabriquées dans divers matériaux comme le bois puis le métal. Ce moyen de signalisation, s'allongeant et permettant de faire de plus en plus de notes différentes, est progressivement devenu un instrument de musique utilisé dans les orchestres et dans les églises ce qui nécessitait une étude et une pratique de plus en plus importantes et sérieuses. Différents vocables ont été utilisés : corne, cor, oliphant, trompe, pour donner ultérieurement la Trompe en Ré qui est un « cor » naturel, c'est-à-dire sans piston, contrairement au cor d'harmonie (avec pistons) ou à la trompette. L'instrument dont l'art est considéré ici, est la trompe en ré que le Marquis de Dampierre (1676-1756) alla chercher dans les orchestres d'églises pour en faire, à l'époque de Louis XV, l'instrument d'agrément des chasses royales. Si les veneurs eux-mêmes ont adopté cet instrument, il était, à l'époque des grandes chasses royales, utilisé par des musiciens professionnels dont le rôle était de rehausser musicalement le spectacle de ces journées. C'est leur art qui est continué actuellement dans le monde des sonneurs de trompe. Sur le territoire de l'actuel Grand-Duché de Luxembourg, et dans l'attente de recherches historiques ad hoc, on est autorisé à penser que l'art des sonneurs de trompe s'est pratiqué au XVIIIe, XIXe et XXe siècle lors des chasses organisés par les grandes familles nobles et bourgeoises du pays. Il est à noter qu'au XXe siècle, l'art des sonneurs de trompe est perçue comme un art certes encore mentalement associé à la chasse, mais digne de représentations artistiques en dehors de toute pratique de chasse à proprement parler. La représentation d'un sonneur de trompe sans attributs de chasse dans la fresque monumentale que Julien Lefèbvre exécutée dans les années 1930 pour son Hôtel Alfa, classé monument national, est vue comme faisant partie de la représentation de l'identité nationale en général, et du Nord du pays en particulier. Dans les années 1956-1957, la messe de Saint-Hubert à Schoenfels fut jouée par la musique militaire grand-ducale, en présence de membres de la Cour. Par la suite, ladite messe à Schoenfels fut sonnée par des sonneurs venus de Saint-Hubert en Belgique et de France, pour être relayés à partir de 1973 par les trompes de chasse St. Hubert de Luxembourg, fondés par Guy Wagner, musicien amateur.

4.10. FONCTIONS SOCIALES ET VALEURS CULTURELLES ACTUELLES POUR LA COMMUNAUTÉ

Les sonneurs de trompe se soudent autour de la pratique de leur instrument et du paysage sonore unique qu'il génère, source de forte complicité. La cohésion est assurée par les cérémonies spécifiquement accompagnées par la trompe, telle la fête de la Saint-Hubert, et par les répétitions et les prestations individuelles ou collectives liées aux concours de sociétés et aux championnats nationaux et internationaux, qui ponctuent la vie des musiciens durant l'année et sont autant d'occasions de se retrouver, en présence des familles et des amis, et d'intégrer les jeunes générations. La pratique de la trompe n'a pas suscité la professionnalisation d'artistes ni même celle de formateurs. Toute l'organisation est fondée sur le bénévolat et sur une grande solidarité.

Outre la pratique instrumentale, la convivialité entre les sonneurs est volontiers liée à la pratique du chant. Les mélodies sont interprétées avec ou sans paroles, avec le même style et dans les mêmes formes d'harmonisation, en faisant résonner la voix au plus près du son de la trompe. Cet art du chant, de type polyphonique, ne résulte pas d'arrangements notés par écrit, mais est le fait du savoir-faire musical collectif des sonneurs rassemblés. Cette joie du partage, autour de l'instrument et par le chant, participe de l'attractivité sociale de la pratique de la trompe. Elle maintient aussi un vaste répertoire musical vivant et dynamique, fondé sur les spécificités harmoniques et sonores de l'instrument et qui n'a jamais cessé de s'enrichir depuis le XVIII^e siècle. L'art de la trompe est une tradition musicale créative, à la discographie abondante. De nouvelles compositions ne cessent d'enrichir le répertoire : plus de cent œuvres sont déposées annuellement à la Fédération internationale des trompes de chasse de France (FITF) pour être homologuées et entrer dans le répertoire commun. Ces créations s'inscrivent souvent dans la tradition, mais peuvent innover par des accords inédits ou en associant la trompe à d'autres instruments (orgue, piano, ...). Le sentiment d'appartenance procède de l'interprétation de ce répertoire commun, pour partie hérité de l'histoire et qui favorise le dialogue interculturel et international, mais aussi, pour les sociétés de trompe qui y sont attachées, par l'habit d'apparat porté par l'ensemble des membres du groupe, lorsqu'ils sonnent en public. Enfin, les musiciens ont conscience que leur pratique maintient le savoir-faire des facteurs de trompe, artisanaux ou semi-industriels, spécialisés notamment dans le chaudronnage du pavillon, qui donne à leur instrument une finesse de timbre caractéristique. Il existe aujourd'hui neuf facteurs/distributeurs de trompe en France (Centre-Val-de-Loire surtout) et un en Italie (vallée d'Aoste). Le lien harmonieux avec la nature est primordial pour l'art des sonneurs, de par ses origines historiques, ses lieux de répétition et de concert, les titres de son répertoire musical. L'art de sonner la trompe étant très physique tant pour la production du son que pour sa réception des ondes sonores produites, il procure aux sonneurs, et dans une certaine mesure aussi au public, un rapport très direct, pour ne pas dire brut, à leur propre corporalité. Par son art, le sonneur, son entourage et son public ont le sentiment de s'inscrire dans une histoire qui unit les générations présentes, passées et futures, les sonneurs d'autres clubs, pays, et univers linguistiques; les joueurs d'autres instruments de musique. L'art de sonner la trompe va de pair avec un art de bien se tenir et de bien se vêtir, de remplir de vie les sites et monuments historiques, de partager en communauté une nourriture traditionnelle et locale.

5. ROLES DES DÉTENTEURS ET PRATICIENS DE L'ÉLÉMENT

Précisez les rôles des principaux intervenants qui ont été identifiés comme faisant partie de la communauté ou des groupes concernés.

5.1. LES PRATICIENS (CEUX QUI (SE) PRODUISENT ET TRANSMETTENT) rôles, âge, genre, statut social, et/ou catégorie professionnelle, etc

Indiquez les noms complets si cela est pertinent.

La très grande mixité sociale est un des marqueurs de la pratique actuelle de la trompe. Rassemblés par leur fascination commune pour l'instrument, les sonneurs proviennent de tous les milieux socio-culturels, sans critère d'admission particulier au plan linguistique, philosophique ou financier. Chacun peut pratiquer la trompe sans distinction de niveau d'instruction, de genre ou d'âge. Les groupes accueillent de jeunes sonneurs, dès lors qu'ils sont en âge de tenir l'instrument et d'émettre un son ; ils mettent à disposition des instruments, si nécessaire, pour faciliter l'accès des plus jeunes à la pratique et en assurer l'attractivité. Aujourd'hui, de plus en plus de femmes s'intéressent à la pratique. Ainsi en 2017, la société des trompes de chasse St. Hubert de Luxembourg comptait 3 femmes sur 19 membres titulaires. Les groupes de trompe sont structurés en fonction de leur activité musicale et éducative. Chaque groupe comprend un président, qui sait coordonner, organiser, et un directeur musical, qui a pour rôle de guider les sonneurs dans l'exécution des partitions, de vérifier la cohérence sonore de l'ensemble et de proposer l'enrichissement du répertoire. Ces deux fonctions sont rarement assurées par la même personne. Les fonctions de transmission sont aussi importantes : les connaissances musicales, non obligatoires à l'admission, s'acquièrent par la pratique.

5.2. CEUX QUI ASSISTENT ET SOUTIENNENT

Familles, amis, amateurs de musique habitués et occasionnels; administrations communales, sponsors...

5.3. CEUX QUI GERENT ET ORGANISENT

Les 2 sociétés de sonneurs: Trompes de chasse St. Hubert de Luxembourg et Trompes de chasse de la Vallée des Sept Châteaux..

5.4. INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS ASSOCIÉES

Fédération Nationale de Musique du Grand-Duché de Luxembourg "Union Grand-Duc Adolphe" (UGDA), où les trompes de chasse St. Hubert de Luxembourg sont affiliées .

6. SITUATION DE L'ÉLÉMENT: VIABILITÉ

6.1. MENACES POUR LA PRATIQUE (le cas échéant)

L'art musical du sonneur de trompe n'est actuellement pas en danger de disparition et on constate une progression lente mais claire du nombre d'adhérents aux 2 sociétés de sonneurs.

6.2. MENACES POUR SA TRANSMISSION (le cas échéant)

Comme pour tout apprentissage musical, la trompe requiert beaucoup de temps, d'efforts, d'énergie, de persévérance et de régularité.

6.3. DISPONIBILITÉ DES ÉLÉMENTS ET RESSOURCES MATÉRIELS ASSOCIÉS

Assurée

6.4. VIABILITÉ DES ÉLÉMENTS IMMATRÉRIELS ASSOCIÉS

Assurée

6.5. MESURES DE SAUVEGARDE MIS EN ŒUVRE

Multiplication des efforts de visibilité auprès du public et des autorités politiques; des contacts internationaux; des efforts pédagogiques lors de la transmission.

7. CONSENTEMENT ET PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES

Précisez quand et comment les informations figurant dans ce formulaire ont été collectées avec le consentement et la participation de la communauté, du groupe ou des individus concernés.

Les présentes informations ont été recueillies auprès de plusieurs sonneurs pendant le mois de septembre 2018